

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 février 2016**

OBJET

09 – LES CHEMINS VERS L'ÉCOLE : TARIFICATION

N° 2016-02-09

NOMENCLATURE : 7/1/4

L'an deux mille seize, le vingt-neuf février à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf février 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS

Pouvoirs : 5

Catherine HENRY donne pouvoir à Catherine CADOU
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Valérie ROBERT donne pouvoir à Thierry GICQUEL
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....24
ayant un pouvoir...5
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Marie-Madeleine REGNIER

La Passerelle accueille les enfants âgés de 2 ans à 4 ans non scolarisés. C'est un lieu de transition qui a pour objectif de favoriser un passage en douceur vers l'école maternelle. Les enfants sont accueillis une matinée par semaine sur la période scolaire.

Le service a mis en place une action « Les chemins vers l'école » en partenariat avec les écoles maternelles publiques de Treillières (La Chesnaie et Joseph Fraud). Cette démarche a pour objectif de proposer une adaptation à l'école pour les enfants qui ne connaissent pas la vie en collectivité (enfants gardés par une assistante maternelle, ou gardés par l'un des parents et qui n'ont pas fréquenté de structure petite enfance).

L'action se déroule chaque année en juin pour les enfants qui feront leur première rentrée au mois de septembre suivant.

2 matinées d'1h30 sont organisées dans l'une des classes de l'école avec une professionnelle de la Passerelle, l'enseignante et l'ATSEM :

- première matinée : accueil des parents et de l'enfant
- seconde matinée : les enfants sont accueillis seuls

Le tarif horaire est évalué en s'appuyant sur la participation horaire moyenne des familles utilisatrices de la Passerelle.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160229-16-02-DE09BIS-
DE
Date de télétransmission : 15/03/2016
Date de réception préfecture : 15/03/2016

Pour information, les tarifs moyens des 3 dernières années sont les suivants :

2013	2014	2015
1.90 €	2.05 €	1.95 €

Vu l'avis favorable de la commission Famille, Éducation, Solidarité du mercredi 17 février 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- DE FIXER le tarif horaire à 2.00 €, soit une participation de 6.00 € pour les 3 heures de présence à l'action « Les chemins vers l'école ».

Pour extrait conforme,

Le 29 février 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**

